

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

Le conseil de la Municipalité du Canton de Roxton siège en séance extraordinaire ce 19 mai 2020 par voie de vidéoconférence.

La séance débute à 19h05.

Étaient présents à cette vidéoconférence :

Le maire : M. Stéphane Beauchemin
Les conseillers : M. Pascal Richard
M. François Légaré
M. Bernard Bédard
M. Éric Beauregard

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Étaient absents : M. Stéphane Beauregard
Mme Diane Ferland

Assistait également à la séance, par vidéoconférence, Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

Les élus ont tous l'avis de convocation conformément à la loi.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret 509-2020 qui prolonge cet état d'urgence, soit jusqu'au 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence.

86-05-2020

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et résolu unanimement que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

Adoptée

87-05-2020

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. François Légaré
appuyé par M. Bernard Bédard
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Octroi du contrat « Scarification, rechargement et pavage du 5^{ème} Rang sur une longueur de 1500 mètres »;
2. Creusage d'un puits sur le terrain du 216 Petit 9^{ème} Rang (garage);
3. Levée de l'assemblée.

Adoptée

88-05-2020

1. **Octroi du contrat « Scarification, rechargement et pavage du 5^{ème} Rang sur une longueur de 1500 mètres »**

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été ouvertes le 12 mai 2020 à 11h00 et que les personnes suivantes étaient présentes :

- Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-tréso
- M. Richard Blanchette, insp. mun. Mun. Canton de Roxton;
- M. Mario Lafontaine, aide-inspecteur Mun. Canton de Roxton;

CONSIDÉRANT QU'en raison de la déclaration d'urgence sanitaire l'ouverture des soumissions s'est effectuée en présence de deux (2) témoins qui n'ont aucun intérêt dans le contrat, et ce, sans la présence de ceux qui ont soumissionné ou de tout autre public;

CONSIDÉRANT QU'un enregistrement audio-visuel de l'ouverture des soumissions a été publié dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO);

CONSIDÉRANT QUE le résultat de l'ouverture des soumissions est le suivant (montant incluant les taxes) :

- | | |
|------------------------------|---------------|
| • Pavage Drummond inc. | 335 551.56 \$ |
| • Eurovia Québec Const. inc. | 383 340.22 \$ |
| • Pavage Maska inc. | 397 159.84 \$ |
| • Sintra inc. | 401 761.45 \$ |

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire le plus bas conforme est Pavage Drummond inc.;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard
appuyé par M. Bernard Bédard
et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat à Pavage Drummond inc. .

QUE ces travaux seront payés par la subvention du programme ;

Que M. Stéphane Beauchemin, maire et Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous les documents à intervenir.

Adoptée

89-05-2020

2. **Creusage d'un puits sur le terrain du 216 Petit 9^{ème} Rang (garage)**

Il est proposé par M. Pascal Richard appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater l'entreprise Bélanger pour le creusage d'un puits sur le terrain du 216, Petite 9^{ème} Rang à Roxton Falls.

Adoptée

90-05-2020

3. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Pascal Richard appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 19 h 10.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

